

# Certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | ÉCOLE DE SANTÉ PUBLIQUE | FACULTÉ DES SCIENCES INFIRMIÈRES

## Sommaire et particularités


**NUMÉRO** 1-481-5-1

**CYCLE** 1<sup>er</sup> cycle

**TITRE OFFICIEL** Certificat en santé publique :  
prévention et promotion de la  
santé

**TYPE** Certificat

**CRÉDITS** 30 crédits

 Admission à l'automne, l'hiver et l'été

 Capacité d'accueil non limitée

 Temps plein

 Temps partiel

 Offert au campus de Montréal

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

Chantal Levesque 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
spu-responsable@fep.umontreal.ca

Isabelle Ginchereau, TGDE 514 343-2017  
ger-tgde@fep.umontreal.ca

Joanie Leboeuf, TCTB  
mailto:spu-secr@fep.umontreal.ca

## Présentation

### La justice sociale et l'équité en santé figurent parmi les grands principes de base en santé publique.

Il est aussi reconnu que la santé et le mieux-être de la population sont une responsabilité collective qui nécessite l'engagement de tous les secteurs d'activités et de l'ensemble des professionnels et intervenants en santé.

Ce programme permet aux étudiants d'acquérir les compétences nécessaires à une pratique en santé publique, tant de première ligne qu'au sein de milieux plus spécialisés, dans une perspective de santé globale et de développement durable.

Ce programme permet le développement de compétences spécifiques relatives à l'application de connaissances et de stratégies d'intervention orientées, entre autres, vers la promotion de la santé et la prévention des maladies.

Au terme de ce certificat, l'étudiant sera en mesure d'intervenir auprès des personnes et des populations dans une optique de protection, de promotion et d'éducation de la santé et de prévention des maladies. Il pourra agir avec une compétence accrue, participer à l'élaboration ou à l'évaluation de programmes, et plus particulièrement, à leur mise en œuvre.

## Objectifs

Le programme permettra aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés fondamentales à l'intervention interdisciplinaire en santé publique dans une perspective de santé globale et de développement durable.

Au terme du programme, l'étudiant sera en mesure de mettre en pratique les compétences spécifiques à l'intervention en santé publique. Plus spécifiquement, il sera apte à:

- appliquer de solides connaissances théoriques relatives à l'intervention en santé publique reposant sur les données probantes et les grands principes d'intervention selon l'approche populationnelle et les fonctions de santé publique;
- intervenir, de manière efficace et efficiente, au sein de différents milieux et populations en considérant les déterminants sociaux de la santé et les principes de salutogénèse;
- participer aux étapes de planification, d'évaluation ou d'implantation de programme en santé ou de projets en appliquant des bases méthodologiques et scientifiques;
- poser un regard critique et éthique sur certaines approches et modèles utilisés au Québec et ailleurs, de même que sur sa pratique d'intervention ou son implication en santé publique.

## Forces

- Le programme touche à la théorie comme à l'application concrète des stratégies d'intervention en santé publique.
- Les chargés de cours sont issus des milieux où se pratique l'intervention en santé publique, facilitant ainsi le transfert des connaissances à l'aide d'exemples concrets et de situations réelles d'intervention.
- Ce certificat est d'actualité compte tenu des défis démographiques actuels comme l'augmentation de la prévalence des maladies chroniques.
- Ce certificat peut faire partie d'un baccalauréat par cumul avec appellation : le BACCAP en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.

## Perspectives d'avenir

Les diplômés du certificat en santé publique: prévention et promotion de la santé peuvent travailler au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux tant aux niveaux local, régional que provincial ou dans un organisme ayant des mandats de planification, de promotion et de protection de la santé comme, les municipalités, les centres de la petite enfance, les organismes communautaires, les entreprises privées, les établissements d'enseignement, etc. Le certificat s'avère aussi pertinent pour les personnes qui s'intéressent à la coopération internationale.

Les finissants de ce programme auront les compétences nécessaires pour contribuer à l'exercice des fonctions essentielles et de soutien en santé publique, par exemple :

- contribuer à la conception, à la planification, à l'implantation ou à l'évaluation d'un ou des programmes de santé publique,
- utiliser des stratégies de promotion et d'éducation pour la santé pour intervenir auprès des populations ou des individus,
- participer au développement des connaissances sur la santé des populations,
- etc.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

### Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

### Base universitaire:

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

### Été

- **Été 2023:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

## Structure du programme (1-481-5-1)

Version 00 (A18)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Ce programme totalise 15 crédits de cours obligatoires, entre 12 et 15 crédits de cours à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Les cours SPU1000G et SPU 1010G doivent être suivis en début de programme, idéalement avant tout autre cours, ou de façon concomitante si l'étudiant est à temps plein.

#### Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0S	SPU 2300G	Promotion et éducation de la santé	3.0S
SPU 1010G	Outils méthodologiques en santé publique	3.0J	SPU 3300G	Activité d'intégration	3.0J S
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0J			

#### Bloc 70B Intervention en santé publique - clientèles et problémat. spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
SPU 2310G	Promotion de la santé en milieu de travail	3.0J	SPU 3020G	Santé des jeunes	3.0S
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0	SPU 3030G	Santé des adultes et des personnes âgées	3.0J
SPU 3010G	Santé périnatale et infantile	3.0S	SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0S

#### Bloc 70C Pratique infirmière en santé publique

Option - Maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.
SOI 2223	Interventions en sciences infirmières 1	3.0S
SOI 2233	Interventions en sciences infirmières 2	3.0S

**Bloc 70D Thématiques complémentaires**

Option - Maximum 3 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
ASA 2350G	Leadership et influence	3.0J S	PST 2955G	Psychopathologie et intervention	3.0S
ASA 3300G	Planification en santé	3.0J	SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0J	SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
PEF 2180D	Santé physique des tout-petits	3.0J	SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0J
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0S	SPU 2140G	Thèmes liés à la santé publique	3.0

**Bloc 70Z**

Choix - Maximum 3 crédits.

Choisi parmi les cours offerts à la Faculté ou ailleurs à l'Université. Ce choix est sujet à l'approbation du responsable du Certificat.

**Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle**

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

**Règlement propre à ce programme d'études**

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

**Art. 6.3 Régime d'inscription**

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

**Art. 6.4 Prescriptions d'inscription**

Les cours SPU1000G et SPU1010G doivent être suivis en début de programme.

**Art. 6.6 Cours de mise à niveau**

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

**Art. 6.10 Scolarité**

La scolarité minimale du programme est de trois trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

**Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme**

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

**Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours**

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

**Art. 14.1 Système de promotion**

La promotion par cours prévaut dans le programme.

**Art. 18 Octroi de grades et attestations**

La réussite du programme donne droit au certificat en santé publique : prévention et promotion de la santé. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.